



Dette contractée après conciliation de divorce

Par **warembourg**, le **05/06/2009** à **16:07**

Bonjour,

Ma femme et moi sommes passés en conciliation de divorce devant le juge le 25 février 2009, seulement, mon avocate était absente.

Aujourd'hui mon ex femme souhaite contracter un crédit pour l'achat d'une voiture et pour rembourser la moitié d'un crédit à la consommation en commun.

Elle me dit avoir besoin de ma signature pour "valider" le prêt, car à priori nous sommes malgré tout encore mariés.

Je ne doute pas de son honnêteté, mais dans l'avenir, pourrais-je être redevable de cette dette pour quelque raison que ce soit? même si elle me signe un papier stipulant que je ne lui dois rien pour ce prêt?

merci

Par **Marion2**, le **05/06/2009** à **21:59**

Bonsoir,

Bien sûr que vous serez redevable de ce prêt.

Cordialement.